

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 133-2014
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0784

Déposée le: 11.06.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)
Augstburger (Gerzensee, UDC)
Berger (Aeschi, UDC)
Cosignataires: 16

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Projet Aarewasser: compensation des surfaces d'assolement perdues

Le Conseil-exécutif est chargé de veiller à la compensation intégrale des surfaces d'assolement perdues du fait du projet Aarewasser.

Développement

Le projet Aarewasser a été lancé en 2005 dans le but de renforcer la protection contre les crues et de garantir les captages d'eau potable à long terme. Le Grand Conseil a alloué le crédit d'étude en 2006 et un crédit complémentaire en 2008.

Le projet n'a cependant pas la protection contre les crues pour seule vocation, il s'agit également d'un projet de revitalisation de l'Aar de grande envergure qui entraîne la disparition de surfaces forestières et agricoles : 23,1 hectares de surfaces agricoles seront sacrifiés, dont 6,2 hectares de surfaces d'assolement.

Or les surfaces d'assolement bénéficient d'un dispositif de protection particulier puisqu'elles constituent les meilleures surfaces agricoles de Suisse. Le plan sectoriel des surfaces d'assolement a ainsi pour objectif de préserver au minimum 438 560 hectares.

Chaque canton est tenu d'assurer un contingent déterminé. D'après la réponse donnée par le Conseil-exécutif à l'interpellation 076-2014 « Surfaces d'assolement : qui cherche trouve ? », la superficie minimale à réserver aux surfaces d'assolement dans le canton de Berne est de 82 200 hectares. Or, toujours selon le Conseil-exécutif, les surfaces d'assolement effectives ne représentent plus que 79 100 hectares.

Dans ces conditions, on ne saurait tolérer que de vastes surfaces d'assolement disparaissent sans compensation du fait de projets de revitalisation de cours d'eau.

Les 9,3 hectares de forêt qui vont devoir être coupés à cause du projet Aarewasser seront compensés en vertu de la loi sur les forêts : 4,2 hectares seront replantés à Uetendorf au lieu-dit Amerika-Egge et des mesures seront prises en faveur de la nature et du paysage.